

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	8
23 juin 2026	6	1	2	5	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 juillet 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point 11 – 2026/33 : Modalités de convocation des délégués.

Le Comité Syndical,

Le comité syndical du 13 mai 2026 a adopté son règlement intérieur qui prévoit notamment les modalités de fonctionnement des séances de l'organe délibérant.

En complément, il convient de présenter une délibération spécifique prévoyant de manière expresse la possibilité de transmettre par voie dématérialisée la convocation des délégués au comité syndical et aux instances ou réunions.

Les délégués devront valider par écrit leur accord de recevoir par voie dématérialisée les convocations et documents associés (rapports et annexes notamment).

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2541-1, L. 5211-40-2 et L. 5711-1 ;

DÉCIDE

D'AUTORISER la transmission par voie électronique des convocations aux séances du comité syndical, ainsi que des documents associés aux délégués syndicaux à l'adresse communiquée par chacun d'eux sous réserve de leur accord écrit ;

DE DIRE que cette autorisation vaut pour toute la durée du mandat des délégués et pour toutes les autres instances et réunions du SERM (bureau, commission d'appel d'offres, etc).

La Présidente,
Rachel BURGUY